



**Commune de
BEAUVOIR-SUR MER**

**ARRETE AG
N° 63/2026**

**Portant délégation de fonction et de signature à
Monsieur BOURDIN Pascal**

Le Maire de la commune de BEAUVOIR SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 fixant à 7 le nombre des adjoints au maire,

Considérant que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur BOURDIN Pascal, conseiller délégué pour la durée du mandat,

ARRETE

ARTICLE n° 1 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur BOURDIN Pascal, conseiller délégué, pour accomplir tous actes et signer tous documents relatifs aux missions et domaines de compétence précités à l'article 2, en cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint référent à ces domaines de compétences

ARTICLE n° 2 :

Monsieur BOURDIN Pascal, conseiller délégué sera délégué au domaine de compétence suivant :

1 – Vie associative

2 – Marché hebdomadaire

et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives à ces questions pour tout document, courrier, décision, avis, réponse ou réclamation

ARTICLE n° 3 :

Ces délégations sont consenties à compter du 07 avril 2026 et pour la durée du mandat.

ARTICLE n° 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

N° 63/26

ARTICLE n° 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Préfet de Vendée

Monsieur le Trésorier Municipal de Beauvoir sur Mer

Monsieur BOURDIN Pascal,

Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Beauvoir sur Mer

Qui sont chargé chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Et l'original sera inscrit au registre des arrêtés et un extrait en sera publié sur le site de la mairie de Beauvoir sur Mer

A Beauvoir Sur Mer, le 07/04/2026

Le Maire
Jean-Yves BILLON



Notifié à l'intéressé le :

7/04/2026

Signature :